FIER·E DE RÉSISTER !

CGSP

La CGSP en action

BUDGET — SERVICES PUBLICS — PENSIONS
ACTION COLLECTIVE — ALTERNATIVES

CGSP FÉDÉRALE

Guide du délégué — Automne 2026

SOMMAIRE

01 Introduction

02 Le contexte budgétaire : l'austérité comme mouvement perpétuel

03 Ce sont des choix politiques

04 Importance des services publics

05 Faire plus avec moins ? ce n'est pas possible dans les services publics

06 Vivre plus longtemps, travailler plus longtemps ?

07 Nos alternatives

01 LA LUTTE SOCIALE PAIE — FIER.E.S DE RÉSISTER

« Ça ne sert à rien. » - Rompre avec le fatalisme

Après des mois de mobilisation, cette phrase vient parfois de collègues fatigués, déçus de ne pas voir immédiatement les résultats des journées d'action, ou simplement convaincus qu'un gouvernement disposant d'une majorité finira toujours par faire ce qu'il avait décidé.

Il faut pouvoir répondre à ce doute sans raconter d'histoires : une grève ne garantit pas qu'une réforme sera retirée. Une manifestation, même massive, n'oblige pas nécessairement un gouvernement à changer de politique le lendemain. Il y a des mobilisations qui obtiennent beaucoup, d'autres qui n'obtiennent qu'une partie de ce qu'elles revendiquaient et d'autres encore qui n'empêchent pas une réforme d'entrer en vigueur.

Mais ne pas tout obtenir ne signifie pas ne rien obtenir. Les effets d'une mobilisation se mesurent aussi dans ce qui n'a finalement pas été voté, dans ce qui a été amendé, retardé ou renvoyé à la négociation. Ils se mesurent dans une décision annoncée qui n'aboutit pas sous la forme initialement prévue, dans une disposition retirée d'un projet ou dans un rapport de forces suffisamment important pour obliger un gouvernement à rouvrir une discussion.

Notre histoire récente le montre. La pension à points annoncée sous le gouvernement Michel a suscité une forte opposition syndicale et n'a finalement jamais été mise en œuvre. Le projet Jeholet de réforme des APE n'a pas été voté après plusieurs mobilisations du secteur non-marchand. La disposition Van Quickenborne permettant une interdiction judiciaire de manifester a été retirée après des mois d'opposition ferme. Actuellement, la mobilisation des enseignants met le projet de fin des nominations dans une impasse. Ces exemples montrent qu'entre une réforme annoncée et une réforme effectivement appliquée, il existe un espace dans lequel il est possible de peser.

C'est aussi ce que signifie un rapport de forces. Un gouvernement dispose d'une majorité parlementaire, mais il ne décide pas dans le vide. Les partis qui composent une coalition n'ont pas toujours les mêmes priorités, les négociations sociales continuent, le Parlement intervient, l'opinion publique évolue et les choix budgétaires doivent être arbitrés. Une mobilisation ne garantit pas qu'un gouvernement reculera, mais elle modifie le contexte dans lequel il doit décider. Une séquence d'actions, de négociations et de prises de position publiques peut maintenir un désaccord dans le débat, montrer qu'il ne se résorbe pas et rappeler aux décideurs qu'une partie organisée de la société refuse la direction prise. La pression sociale ne se limite donc pas au jour de la grève : elle se construit dans la durée.

C'est d'ailleurs ainsi que notre modèle social s'est constitué. La journée de huit heures, les congés payés, la sécurité sociale, les protections contre les risques professionnels ou les mécanismes de concertation sociale n'ont pas surgi spontanément. Ils sont le produit de décennies de revendications, de mobilisations, de négociations et de compromis dans lesquels le mouvement ouvrier organisé a joué un rôle central.

Cette réalité prend une importance particulière à l'automne 2026. Le gouvernement fédéral s'est fixé un nouvel objectif d'effort budgétaire de 14 milliards d'euros d'ici 2029 et doit encore préciser la manière dont cet effort sera réparti. Les arbitrages de l'automne interviennent donc à un moment où une partie des choix budgétaires n'est pas encore définitivement fixée.

Notre mobilisation ne doit dès lors pas être comprise uniquement comme une protestation contre ce qui a déjà été décidé. L'action syndicale a aussi vocation à intervenir avant que tous les arbitrages soient terminés et à rappeler que les travailleurs des services publics ont leur mot à dire sur des décisions qui détermineront leurs pensions, leurs conditions de travail et les moyens accordés aux services qu'ils rendent à la population.

Nous ne savons pas aujourd'hui quelles décisions sortiront exactement du conclave budgétaire ni quelles revendications pourront être obtenues. Rien ne permet de promettre que la victoire est certaine. Mais notre histoire interdit tout autant de prétendre que l'action collective est inutile.

C'est ici que le titre de cette brochure prend tout son sens : Fier.e.s de résister. Nous aurions pu l'appeler « Contre l'austérité » ou « Pour les services publics ». Ces formules auraient été justes, mais elles auraient défini notre position uniquement par ce que nous refusons ou par ce que nous voulons protéger. « Fier.e.s de résister » dit aussi quelque chose de ce que nous sommes et de la raison pour laquelle ces choix nous concernent.

Nous sommes fier.e.s. D'abord, fier.e.s de nos métiers. Derrière les milliards inscrits dans les budgets, un enseignant qui reprend une explication parce qu'un élève n'a pas compris, un cheminot qui permet au dernier train de circuler, un pompier qui fait face à des incendies sans précédent, une assistante sociale qui continue à chercher une solution lorsqu'une famille se retrouve en difficulté. Il y a surtout des milliers de travailleurs qui, souvent loin des débats politiques, assurent chaque jour la continuité de services dont toute la société dépend.

Ces gestes ne sont pas anecdotiques. Ils constituent la réalité concrète du service public. Dans les pages précédentes, nous avons parlé de milliards, de déficit, de fiscalité, de productivité ou d'espérance de vie. Mais derrière chacune de ces questions se trouve finalement la même réalité : du travail humain mis au service de besoins que notre société a choisi de prendre en charge collectivement.

Nous allons résister. Résister, pour la CGSP, ne signifie pas s'accrocher au passé ni considérer que rien ne doit jamais évoluer. C'est refuser que des choix soient présentés comme des fatalités. C'est défendre l'idée qu'une autre répartition de l'effort est possible, que les besoins fondamentaux peuvent continuer à être pris en charge collectivement et que les travailleurs ont le droit d'intervenir dans les décisions qui déterminent leurs conditions de vie et de travail.

Notre fierté de résister n'est pas de l'arrogance. Elle consiste à savoir pourquoi nous avons choisi de nous organiser collectivement et pourquoi nous considérons que certaines choses méritent d'être défendues. Elle consiste aussi à reconnaître que ce que nous avons reçu des générations précédentes n'est jamais totalement acquis et que chaque génération doit décider à son tour de ce qu'elle veut préserver, transformer ou transmettre.

Être fier.e.s de résister, ce n'est pas croire que nous gagnerons nécessairement tout. C'est savoir ce que nous défendons, comprendre que les choix qui nous sont présentés ne sont pas les seuls possibles et refuser la résignation devant ce qui relève encore d'une décision collective.

02 LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE : L'AUSTÉRITÉ COMME MOUVEMENT PERPÉTUEL

★ **À RETENIR**

Les décisions qui seront prises lors du conclave ne sont pas les conséquences de l'augmentation de la dette publique. Ce sont des choix politiques !

Le budget, c'est la réponse qu'apporte le gouvernement aux questions suivantes :

1) **Quels sont les secteurs dans lesquels il faut diminuer les dépenses ?**
2) **Faut-il créer de nouvelles recettes ? Si oui, quelle partie de la population mettre à contribution ?**
3) **…**

Le gouvernement répond à ces questions en fonction de son orientation politique, pas des nécessités économiques.

Sans mobilisation, les coupes dans les services publics, les salaires et les pensions risquent une nouvelle fois d'être présentées comme la seule solution possible. Ce n'est pas vrai !

À chaque conclave budgétaire de l'Arizona, le même raisonnement revient : le déficit est trop élevé, il faut donc réduire les dépenses. Ces économies touchent notamment les services publics, les salaires, les pensions et les prestations sociales. Elles sont présentées comme inévitables, comme s'il n'existait aucune autre manière d'agir sur le budget.

Cependant, dans un système économique et social complexe, prendre une décision sur un sujet a, nécessairement, des conséquences sur d'autres éléments.

Prenons l'exemple d'une diminution des dépenses publiques. Le gouvernement la présente comme une économie. Pourtant, à y regarder de plus près, cela ressemble à une économie – mais ça n'en est pas une.

Pourquoi ?

Parce qu'une dépense publique c'est, par exemple, le salaire d'un agent. Et que fait cet agent avec son salaire ? Il consomme, il fait vivre des commerçants, des artisans. En bref, une augmentation de salaire, c'est de l'argent qui retourne massivement dans le circuit économique. Le gouvernement croit économiser de l'argent, en réalité il prive l'économie des moyens de fonctionner.

La réalité est la même quand l'État investit : chaque euro investit retourne directement dans l'économie et crée même de l'emploi. Comment ? Par le simple fait de faire appel à des entreprises privées pour les travaux publics. La réalité, c'est que la dépense publique ne nuit pas au secteur privé, elle est au contraire la condition nécessaire d'une économie saine. Pourtant, bien que la nécessité des dépenses publiques soit prouvée, les gouvernements austéritaires poursuivent la destruction des services publics et de la sécurité sociale. C'est un choix politique !

C'est ainsi que se met en place le cercle vicieux de l'austérité. Les coupes dans les salaires, les pensions, les allocations et les services publics réduisent le pouvoir d'achat et les moyens disponibles. Cette diminution pèse sur la consommation et l'activité économique, réduisant ainsi certaines recettes fiscales et sociales. Dans le même temps, la dégradation des conditions économiques et des services publics augmente certains besoins sociaux. Le déficit reste alors élevé et sert à justifier de nouvelles coupes. Puis le cycle recommence.

Une politique qui réduit systématiquement les revenus et les services publics sans tenir compte des conséquences économiques et sociales entretien donc le problème qu'elle prétend résoudre. Or, les résultats annoncés par l'Arizona ne sont déjà pas au rendez-vous : selon les projections de la Banque nationale de Belgique publiées en juin 2026, le déficit public passerait de 5,2 % du PIB en 2025 à 5,7 % en 2028, tandis que la dette publique passerait de 107,9 % à près de 115 % du PIB. La croissance économique serait, quant à elle, limitée à 0,6 % en 2026.

Autrement dit, continuer à diminuer les revenus des travailleurs et les moyens des services publics ne constitue pas une solution au problème budgétaire.

QUESTIONS QUE L'ON PEUT ENTENDRE

« Mais le déficit existe. Il faut bien faire quelque chose. »

Le désaccord ne porte pas sur l'existence du déficit, mais sur la manière de le réduire et sur qui doit payer. Réduire les dépenses n'est pas la seule variable possible : les recettes, la fiscalité et les choix de dépenses font également partie de l'équation budgétaire.
Il est également nécessaire de s'interroger sur les causes de ce déficit. Peut-on accepter que les pouvoirs publics manquent de moyens pour organiser les services publics parce que, depuis plus de 30 ans, les différents gouvernements ont diminué les impôts sur les plus riches et sur les entreprises ?

« Donc il ne faut jamais faire d'économies ? »

La bonne question est : économiser où, sur quoi et avec quelles conséquences ? Une économie qui détruit un service ou engendre d'autres coûts ne supprime pas nécessairement la dépense : elle peut simplement la déplacer.

QUE DIRE AUX CAMARADES ?

“Réduire les salaires et les pensions, c'est aussi réduire ce que nous dépensons dans les commerces, les soins ou les transports. À force de vouloir économiser partout, on finit par affaiblir l'économie qui finance nos recettes publiques. »

“Budget après budget, la situation se dégrade. Budget après budget, la recette est la même. Ce n'est pas de l'incompétence. C'est un choix. »

“Le gouvernement présente la dette comme une fatalité pour imposer ses choix. Elle sert surtout de prétexte pour faire toujours payer les mêmes. »

03 CE SONT DES CHOIX POLITIQUES

★ **À RETENIR**

Un budget n'est jamais neutre. Il traduit des choix de société : ce qu'un gouvernement décide de financer, ce qu'il décide d'économiser et où il choisit d'aller chercher l'argent.

Présenter l'austérité comme la seule solution possible au déficit masque une partie essentielle du débat : qui doit faire l'effort, et qui doit payer ?

Un budget, c'est choisir qui paie et ce que l'on protège

Lorsqu'un gouvernement présente son budget, il donne souvent l'impression de simplement « faire les comptes ». Pourtant, un budget n'est pas une feuille Excel : acheter des F35, réduire les moyens des services publics, modifier les pensions ou maintenir certains avantages fiscaux des entreprises sont autant de choix politiques. Et ces choix traduisent une vision du monde, une vision de notre avenir !

Le problème n'est pas qu'un gouvernement fasse des choix : tous les gouvernements en font. Le problème est de présenter ces choix comme s'ils étaient inévitables.

L'état actuel des finances publiques n'est pas une catastrophe naturelle : il est le résultat de choix fiscaux et budgétaires accumulés au fil du temps. C'est pourquoi, lorsque l'Arizona affirme qu'il faut nécessairement réduire certaines dépenses, la CGSP rappelle qu'un budget possède toujours deux côtés : les dépenses et les recettes.

Or, depuis plusieurs décennies, certains choix ont réduit les recettes publiques. Le taux légal de l'impôt des sociétés, qui dépassait 40 % en 1995, est aujourd'hui de 25 %. Cette évolution montre que les choix budgétaires ne portent pas seulement sur les dépenses : ils ont aussi consisté à réduire la contribution fiscale des entreprises. **L'impact de budgétaire de ce choix : une perte pour l'état de 4,7 milliards par an depuis 2020 !**

Des choix identiques ont été faits en matière d'impôt des personnes physiques. Sous prétexte de réduire ce qu'ils appellent la « pression fiscale », les différents gouvernements ont, depuis 30 ans, réduit la progressivité de l'impôt en supprimant les tranches les plus taxées, c'est-à-dire, les tranches que seuls atteignaient les plus hauts revenus. Résultat : les plus riches payent de moins en moins d'IPP, ce qui prive, ici aussi, l'État de recettes utiles pour développer les services publics. Ainsi, en 1987 il n'y avait pas moins de 13 tranches d'imposition, la dernière étant taxée à plus de 70%. Il en reste 4 aujourd'hui et la dernière a un taux de seulement 50% !

Ces choix entraînent des conséquences budgétaires concrètes. Lorsqu'un gouvernement réduit un impôt, une cotisation ou une autre recette sans la remplacer, il diminue les moyens disponibles dans le budget. Il doit alors trouver d'autres recettes, accepter un déficit plus élevé ou réduire certaines dépenses. C'est dans ce contexte que les services publics, les prestations sociales, les salaires ou les pensions peuvent se retrouver sous pression.

Le débat sur le déficit ne peut donc pas se limiter à demander où réduire les dépenses. Il doit aussi porter sur la manière dont les recettes sont constituées et sur la répartition de l'effort : qui contribue, sur quels revenus et selon quelles règles ?

Indexation et TVA : le risque d'une double peine

Les débats actuels autour de la TVA et de l'indexation illustrent bien qu'un choix budgétaire n'est jamais neutre : il détermine non seulement combien l'État prélève ou économise, mais surtout sur qui repose l'effort.

La TVA : l'impôt le plus injuste de tous

Parmi les mesures envisagées figure une hausse de la TVA de 21 à 22%, l'harmonisation à 9% de certains taux réduits aujourd'hui fixés à 6 ou 12%, ou une taxation accrue des produits considérés comme luxueux. Pour le gouvernement, celle-ci constitue un moyen rapide d'augmenter les recettes, puisqu'elle s'applique à une très large part de la consommation. Mais ce rendement budgétaire a un coût social : la TVA frappe proportionnellement davantage les personnes qui disposent des revenus les plus faibles.

À la caisse, tout le monde paie le même montant de TVA sur un produit donné. Cette apparente égalité ne tient pourtant aucun compte des écarts de revenus et de patrimoine. En effet, une personne vivant d'un bas salaire ou d'une allocation sociale consacre l'essentiel de ses ressources aux dépenses quotidiennes : alimentation, énergie, transport, vêtements ou soins. Sa capacité d'épargne est faible, voire inexistante. À l'inverse, les ménages les plus aisés peuvent mettre de côté ou investir une partie importante de leurs revenus. Or, l'argent épargné ou placé n'est pas soumis à la TVA.

Le caractère injuste de cette taxe apparaît clairement lorsqu'on compare deux consommateurs aux situations opposées. Une personne vivant du revenu d'intégration et un multimillionnaire paient la même TVA sur un pain. Pourtant, cette somme ne représente pas le même sacrifice pour l'un et pour l'autre.

Ainsi, plus une personne doit consacrer une part importante de son revenu à la consommation, plus elle est lourdement touchée. La TVA demande donc proportionnellement un effort plus important aux ménages modestes qu'aux ménages fortunés.

L'égalité devant le taux ne signifie donc pas l'égalité devant l'effort. Un impôt juste doit distinguer le nécessaire du superflu. La TVA fait l'inverse : elle s'applique sans tenir compte des situations sociales et économiques. Le même taux pour tous, c'est beaucoup plus facile mais c'est fondamentalement injuste et inégalitaire.

Indexation et TVA : le risque d'une double peine

La perspective d'une hausse de la TVA est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte où l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales est régulièrement remise en cause.

L'indexation n'est ni un cadeau ni une augmentation réelle de revenu. Elle vise simplement à limiter la perte de pouvoir d'achat provoquée par l'augmentation des prix. Ce mécanisme a pourtant été progressivement affaibli : création de l'indice santé, qui exclut notamment les carburants, application du coefficient de 98 % à l'indice lissé, sauts d'index et projets de plafonnement. Ces modifications empêchent déjà une compensation complète de l'inflation. Les pertes qui en résultent se cumulent au fil de la carrière et se répercutent jusque sur le montant des pensions.

L'engrenage qui menace les ménages lors des prochains arbitrages budgétaires est redoutable :

1. La hausse des prix par la TVA : Si le gouvernement augmente la TVA pour combler son déficit budgétaire ou financer de nouveaux cadeaux fiscaux, cette hausse est immédiatement répercutée sur les prix de vente en magasin. C'est une poussée mécanique de l'inflation supportée au premier chef par les ménages modestes.

2. Le réflexe de l'index : Cette inflation déclenche logiquement les mécanismes d'indexation pour ajuster salaires et allocations au nouveau coût de la vie.

3. Le chantage patronal : Aussitôt, le banc patronal et les représentants gouvernementaux crient au péril pour la « compétitivité » et dénoncent le coût des agents publics.

4. Le sabotage du mécanisme : Pour neutraliser l'effet de cette hausse des prix sur les salaires, le pouvoir politique est tenté de manipuler à nouveau l'index (saut d'index, temporisation ou plafonnement).

Les travailleurs paieront alors deux fois :

- Premier passage à la caisse : à la caisse du supermarché et sur leurs factures d'énergie, où la hausse de la TVA prendra une part écrasante de leurs revenus disponibles.

- Second passage à la caisse : Sur leur fiche de paie ou leur allocation, où le blocage ou le rabotage de l'index les empêchera de récupérer les euros perdus face à la hausse des prix.

Le paradoxe serait total : le pouvoir politique provoquerait une hausse des prix par une décision fiscale, puis reprocherait à l'indexation d'en répercuter les effets sur les salaires et les allocations. Augmenter la TVA tout en affaiblissant l'indexation reviendrait donc à transférer l'effort budgétaire vers celles et ceux dont les revenus sont déjà presque entièrement absorbés par les dépenses essentielles.

QUESTIONS QUE L'ON PEUT ENTENDRE

« L'indexation est déjà une augmentation de salaire. »

Une indexation augmente le montant en euros, mais elle répond à une hausse préalable des prix. Si tout devient plus cher de 2 % et que le revenu augmente de 2 %, le travailleur ne s'est pas enrichi : il a simplement conservé son pouvoir d'achat.

« Mais la Belgique est déjà l'un des pays les plus taxés. »

La question n'est pas simplement de savoir s'il faut « plus » ou « moins » d'impôts. Elle est de savoir qui contribue, sur quelle base et dans quelle proportion.

« Si on taxe davantage les entreprises, elles vont partir. »

La fiscalité compte, mais une entreprise ne choisit pas un pays uniquement en fonction de ses impôts. Elle a aussi besoin de travailleurs formés, de routes, de transports, d'énergie et d'infrastructures efficaces. Ces services sont largement financés par l'impôt, et les entreprises en bénéficient directement.

QUE DIRE AUX CAMARADES ?

« *Ne laissons personne nous faire croire qu'un budget est une fatalité qui nous tombe dessus comme un orage : chaque ligne budgétaire est un choix délibéré qui dit clairement où l'on dépense, où l'on coupe et, surtout, dans quelles poches on refuse d'aller chercher l'argent.* »

« *À chaque fois que l'on entendra : "Où faut-il couper ?" Notre réponse doit être immédiate : nous posons l'autre moitié de la question, c'est-à-dire qui a profité des baisses de cotisations et des cadeaux fiscaux qui ont asséché les caisses publiques ?* »

« *Quand il faut faire un effort, pourquoi la discussion commence-t-elle toujours par les pensions, les salaires et les services publics ? Pourquoi ne commence-t-elle jamais par la question de savoir qui a réellement les moyens de contribuer davantage ?* »

« *Quand on regarde froidement les chiffres, le prétendu trou budgétaire n'est pas causé par nos salaires ni par nos services publics : il est la conséquence directe de milliards d'euros offerts aux entreprises sans la moindre contrepartie pour l'emploi ni pour la collectivité* ».

« *Il faut dénoncer partout la mécanique du double passage à la caisse : si le gouvernement augmente la TVA, les prix explosent en magasin ; et s'il s'attaque ensuite à l'indexation pour, nous payons plus à la caisse et nous perdons sur notre fiche de paie.* »

« *Nous refusons cette austérité à double détente : pas question d'accepter un saut d'index, un plafonnement ou un centenindex sous prétexte de modération salariale ; l'indexation automatique n'est pas négociable !* »

04 IMPORTANCE DES SERVICES PUBLICS

★ **À RETENIR**

Les services publics ne sont pas gratuits : ils sont financés collectivement. Nous mettons en commun une partie de nos ressources pour que personne ne doive payer seul le coût complet de nombreux services dont il a besoin.

C'est le principe même du service public : certains besoins sont trop importants pour dépendre de notre capacité à payer.

Ce que nous ne payons pas seuls, nous le finançons ensemble

Les services publics comme la sécurité sociale, reposent sur le principe historique du mouvement ouvrier : « *A chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».* Ils sont la concrétisation politique de la solidarité et ne sont donc pas gratuits : ils sont financés collectivement, notamment par les impôts. Chacun contribue à leur financement et en bénéficie aux différents moments de sa vie.

Ce financement traduit un choix de société. Dans une logique commerciale, un service est proposé s'il peut être vendu avec profit. Dans une logique de service public, il est organisé parce qu'il répond à un besoin collectif.

L'enseignement, la santé, la sécurité, la mobilité, la culture … ne peuvent être des marchandises : ce sont des droits et des conditions essentielles de l'égalité.

Ces droits ne deviennent toutefois réels que grâce aux travailleurs qui assurent les services. Un droit à l'enseignement sans enseignants, un droit aux soins sans personnel de santé ou un droit à la mobilité sans cheminots reste un droit théorique. Défendre les services publics et défendre les conditions de travail de celles et ceux qui les font fonctionner constituent donc un seul et même combat.

Exemples concrets

Selon les derniers Indicateurs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le financement public annuel représente en moyenne :

NIVEAU	FINANCEMENT PUBLIC ANNUEL
Élève de maternelle	**5 548 €**

NIVEAU	FINANCEMENT PUBLIC ANNUEL
Élève du primaire	**6 163 €**
Élève du secondaire	**9 557 €**

De la maternelle à la fin du secondaire, une scolarité théorique représente ainsi environ 110 965 euros de financement public par enfant.

Dans l'enseignement supérieur, une année à l'université représente environ 10 000 euros de financement public par étudiant. Même au tarif le plus élevé, le minerval demandé à l'étudiant ne couvre donc qu'une partie limitée du coût de sa formation. Au total, un parcours théorique de la maternelle à l'obtention d'un master représente environ 161 000 euros de financement public.

Ces montants montrent ce que la collectivité prend en charge pour garantir l'accès à l'éducation. Sans ce financement, une part beaucoup plus importante du coût devrait être payée par les familles. Les inégalités de revenus détermineraient les possibilités d'étudier et renforceraient les inégalités présentes dès le départ.

Un ménage avec un revenu de cheminot pourrait-il débourser près de 20.000 euros par ans pour permettre à ses deux enfants d'avoir accès à l'enseignement secondaire ?

Et maintenant, imaginons qu'il en soit de même pour les transports, la culture, la santé, la sécurité… ? Imaginons que pour tous ces services nous devrions payer la facture ? Cela ferait des milliers d'euros par an.

Pouvons-nous accepter d'enrichir des actionnaires pour accéder à nos droits fondamentaux ?

Peut-on accepter de se voir exclu de l'accès à la santé ou à la mobilité parce que nous n'avons pas les moyens de payer ou parce que le service est jugé économiquement non rentable ?

Selon l'Enquête de santé 2023-2024 de Sciensano, 11,9 % des ménages belges ont reporté des soins pour des raisons financières.

Les pistes actuellement évoquées au sein du conclave budgétaire rendraient cet enjeu encore plus concret : relèvement du ticket modérateur, franchise annuelle avant remboursement, restriction de l'accès au statut BIM ou nouvelle réduction de la norme de croissance du budget des soins.

La question n'est donc pas de savoir si la santé coûte cher, mais de décider comment ce coût est réparti. Soit le risque est partagé par la sécurité sociale, soit chacun doit se protéger selon ses propres moyens. Dans le second modèle, les plus riches peuvent acheter une meilleure protection tandis que les autres retardent ou abandonnent des soins.

Le financement public est nécessaire parce qu'un réseau ferroviaire ne peut pas être organisé uniquement en fonction de la rentabilité de chaque ligne. Une liaison peut être peu rentable commercialement tout en étant indispensable pour permettre à des travailleurs de rejoindre leur emploi, à des étudiants d'aller en cours, simplement pour rendre visite à un ami. C'est la logique même du service public : organiser le réseau en fonction des besoins de la population et du territoire, pas en fonction de ce qui rapporte le plus.

QUESTIONS QUE L'ON PEUT ENTENDRE

« Mais les services publics coûtent trop cher. »

La vraie question est de savoir ce que nous recevons en échange et ce que nous devrions payer individuellement s'ils n'étaient plus financés collectivement. Faire disparaître la dépense publique ne fait pas disparaître le besoin, cela ne fait que déplacer le coût vers l'individu.

« Pourquoi payer pour un service que je n'utilise pas ? »

Parce que nous n'utilisons pas tous les mêmes services au même moment de notre vie. Un accident, une maladie, une perte d'emploi, un changement de situation familiale ou professionnelle peuvent faire qu'un service qui n'est pas utilisé aujourd'hui devienne soudainement indispensable. Et nous bénéficions aussi de services que nous n'utilisons pas directement : une société où les enfants sont éduqués, où les malades peuvent être soignés et où les travailleurs peuvent se déplacer profite à l'ensemble de la collectivité.

QUE DIRE AUX CAMARADES ?

> *“On ne voit pas ce qui marche. On voit surtout ce qui tombe en panne. C'est aussi la fragilité des services publics : quand ils fonctionnent, on finit par oublier tout ce qu'ils rendent possible. »*

> *“Le vrai coût des services publics, c'est ce qu'on paye quand ils n'existent plus. »*

> *“Réduire une dépense publique ne fait pas disparaître le besoin. La question est de savoir si nous le finançons ensemble ou si chacun doit en payer de sa poche. »*

> *“Sans eux, vous payez. La question n'est pas : peut-on se permettre les services publics ? La question est : peut-on se permettre de les perdre ? »*

05 FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC MOINS ? CE N'EST PAS POSSIBLE DANS LES SERVICES PUBLICS

★ **À RETENIR**

Dans les métiers qui reposent fortement sur le travail humain, les marges de productivité sont limitées voir inexistantes.
Moins de moyens signifie nécessairement : moins de service, une qualité qui se dégrade, davantage de pression sur les travailleurs.

Le coût irréductible du travail humain

Dans l'industrie, la technologie permet parfois de produire beaucoup plus avec beaucoup moins de travail humain. L'automatisation d'une chaîne de production peut ainsi entraîner des gains de productivité considérables (avec bien souvent une dégradation de la santé des travailleurs soumis à des cadences de plus en plus élevées).

Cette logique rencontre rapidement ses limites dans les services qui reposent sur une relation humaine. Dans ces métiers, le temps consacré à l'autre n'est pas un défaut d'organisation : il constitue une partie du service rendu. Un dossier informatisé peut faciliter le travail d'une infirmière, mais il ne soigne ni ne surveille un patient à sa place. La simplification administrative peut soulager un assistant social, mais l'écoute et l'accompagnement d'une personne en difficulté demeurent un travail humain. Doubler le nombre d'élèves par classe ne permet pas de doubler la « productivité » de l'enseignant - au contraire, c'est diviser par deux le temps qu'ils peuvent consacrer aux élèves.

L'économiste William Baumol a décrit ce phénomène dès les années 1960 sous le nom de « maladie des coûts ». Dans les secteurs fortement automatisables, la productivité peut progresser rapidement. Dans ceux où le travail humain demeure indispensable, elle augmente plus lentement.

L'impossibilité d'augmenter sans cesse la productivité de certains services publics n'est donc pas un échec de gestion : elle tient précisément à ce qui fait leur valeur, c'est-à-dire la présence, l'attention et le travail humains.

Il n'existe donc pas de miracle organisationnel permettant de réduire les moyens tout en maintenant les missions, les conditions de travail et la qualité du service. Dans les services publics, on ne sait pas faire mieux avec moins. Dans les services publics, avec moins, on fait toujours moins !

Cette question est aujourd'hui au cœur des négociations budgétaires. Pour trouver 10 milliards d'euros d'ici 2029, le non-remplacement d'une partie des fonctionnaires partant à la retraite et le recours accru à l'intelligence artificielle figurent parmi les pistes mises sur la table de l'Arizona. Ces mesures sont présentées comme de simples économies administratives, comme si la technologie permettait de réduire les effectifs sans toucher aux missions. Or, l'intelligence artificielle peut aider les agents dans certaines tâches, mais elle ne fait pas disparaître le travail à accomplir. Elle ne remplace ni l'accueil du public, ni l'analyse d'une situation complexe, ni la responsabilité d'une décision. Si les missions restent identiques tandis que les effectifs diminuent, le travail est simplement reporté sur les agents qui restent et

l'attente sur les usagers. Derrière le vocabulaire de la modernisation se trouve donc un choix politique très concret : accepter la dégradation du service public pour réaliser des économies budgétaires.

Améliorer les services publics est une exigence. C'est pour cela que la CGSP revendique de les doter des moyens humains, matériels et budgétaires pour leur permettre d'accomplir leurs missions et pour en développer d'autres.

QUESTION QUE L'ON PEUT ENTENDRE

« Pourquoi ne pas confier certaines activités au privé si cela coûte moins cher ? »

Parce qu'un service public et une entreprise privée ne poursuivent pas le même objectif. Le service public doit répondre à un besoin collectif ; l'entreprise privée doit assurer sa rentabilité. Dès qu'il faudra choisir entre maintenir un service coûteux et préserver une marge, la logique privée privilégiera ce qui est rentable au détriment du besoin.

QUE DIRE AUX CAMARADES ?

“ Le gouvernement veut appliquer aux hôpitaux, aux écoles et à nos administrations la logique d'une entreprise privée : diminuer les coûts et augmenter la productivité. Mais soigner, éduquer, accompagner, ce n'est pas produire une marchandise ! Dans nos métiers, le temps passé avec l'autre n'est pas une perte de temps ni un défaut d'organisation : c'est précisément ce qui fait la valeur du service rendu ! »

“ On nous rabâche les oreilles avec des discours de consultants qui prétendent qu'on pourrait “faire mieux avec moins”. Camarades, disons les choses clairement : dans les services publics, le miracle organisationnel n'existe pas ! Avec moins de moyens, on ne fait pas mieux, avec moins, on fait toujours moins et on casse ceux qui travaillent !

“ Moins d'effectifs, c'est moins d'écoute, moins de sécurité, des services dégradés pour les usagers et l'épuisement professionnel pour les agents. »

“ Quand une direction double le nombre d'élèves par classe ou augmente la charge d'une infirmière de dix patients supplémentaires, elle ne double pas leur “productivité” : elle divise par deux le temps et l'humanité qu'ils peuvent leur accorder ! »

“ Notre refus des cadences infernales n'est pas un échec de gestion, c'est la défense pure et simple de notre mission au service du public. »

06 VIVRE PLUS LONGTEMPS, DONC TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ?

★ **À RETENIR**

Vivre plus longtemps en moyenne ne signifie pas que chacun peut travailler plus longtemps. Les inégalités sociales se retrouvent aussi dans l'espérance de vie, la santé et la capacité à poursuivre une carrière. Le vieillissement pose une vraie question de financement des pensions, mais il ne décide pas à notre place qui doit fournir l'effort : allonger les carrières est un choix politique parmi d'autres.

Une moyenne qui cache de fortes inégalités

L'espérance de vie a fortement augmenté en Belgique. En 1854, elle était d'environ 40 ans à la naissance, dû notamment au taux élevé de mortalité infantile qui tirait la moyenne vers le bas. En 2025, elle atteint 82,5 ans. C'est une bonne nouvelle, liée notamment à l'amélioration des conditions de vie, des soins et des protections collectives conquise par les luttes ouvrières (développement des mutuelles et de la sécurité sociale, réduction de la pénibilité au travail et du temps de travail, etc.).

Mais cette moyenne nationale cache de fortes inégalités sociales. Selon le niveau de formation et la situation socio-économique, nous ne vivons pas tous aussi longtemps — et surtout, nous ne vivons pas tous aussi longtemps sans incapacité.

En 2020, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les groupes socio-économiques les plus favorisés et les moins favorisés atteignait 9,3 ans chez les hommes et 6,3 ans chez les femmes. Et les écarts sont encore plus importants lorsqu'on regarde non plus seulement le nombre d'années vécues, mais les années vécues sans incapacité. Les données de Sciensano basées sur la période 2011-2015 montrent qu'à l'âge de 25 ans, l'écart d'espérance de vie sans incapacité entre les niveaux d'instruction les plus élevés et les plus faibles atteignait 10,5 ans chez les hommes et 13,4 ans chez les femmes.

Autrement dit, nous ne vivons pas tous aussi longtemps, ni aussi longtemps en bonne santé. Plus la situation socio-économique est défavorable, plus l'espérance de vie et l'espérance de vie sans incapacité tendent à diminuer.

C'est essentiel lorsqu'on parle de pensions : prolonger une carrière n'a pas les mêmes conséquences pour une personne qui arrive en fin de carrière en bonne santé que pour une personne qui a déjà accumulé des problèmes de santé, des limitations ou les effets d'une carrière difficile.

La double peine : quand les inégalités de santé rencontrent les règles de pension

Sous le gouvernement Michel, l'âge légal de la pension est passé de 65 à 66 ans en 2025 et passera à 67 ans en 2030. La réforme de l'Arizona va plus loin sur un autre terrain. À partir de 2027, elle modifie les conditions de la pension anticipée

et renforce, dans plusieurs mécanismes, la place du travail effectivement presté. Elle introduit également un malus pour certaines personnes qui partent avant l'âge légal sans remplir les nouvelles conditions de carrière.

C'est là que se trouve la double peine : ceux pour qui prolonger le travail est déjà le plus difficile peuvent aussi être davantage exposés lorsque les règles rendent certains départs anticipés plus difficiles ou moins avantageux. Une même règle sur le papier peut donc produire des effets très différents selon la carrière et l'état de santé du travailleur.

Le vieillissement pose un véritable défi au financement des pensions. Mais il ne dicte pas une seule réponse. On peut choisir d'agir davantage sur la durée des carrières et les dépenses de pension ; on peut aussi agir sur l'emploi, les salaires, les cotisations, les recettes publiques et la manière dont l'effort est réparti entre les différentes sources de revenus. La question n'est donc pas de nier le vieillissement, mais de savoir qui doit en supporter le coût et comment cet effort doit être réparti. C'est cette répartition que nous contestons. Et c'est aussi pour cela que nous nous mobilisons.

QUESTIONS QUE L'ON PEUT ENTENDRE

« Avec le vieillissement de la population, la pension à 67 ans et le malus ne sont-ils pas les seules solutions pour éviter la faillite du système ? »

Le vieillissement démographique est une réalité, mais la réponse à y apporter est un choix politique, pas une fatalité comptable.
Le gouvernement et le patronat ne regardent que le côté des dépenses : sabrer dans les droits des travailleurs et allonger les carrières. Nous posons l'autre moitié de la question : où sont les recettes ?
Financer les pensions, c'est possible si l'on augmente les salaires bruts (qui alimentent l'ONSS), si l'on met fin aux milliards d'exonération de cotisations patronales accordées sans contrepartie, et si l'on met à contribution les revenus du capital et les dividendes.

« Les jeunes vont devoir payer pour les vieux : n'est-il pas égoïste de refuser de travailler plus pour préserver l'avenir des jeunes générations ? »

C'est le piège classique de la division : opposer les générations pour ne pas toucher au capital.
D'abord, maintenir les seniors au travail jusqu'à 67 ans, c'est bloquer l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi et leur imposer la précarité des contrats courts et des stages sous-payés.
Ensuite, ce que nous défendons aujourd'hui pour les aînés, nous le défendons pour les jeunes demain ! Si nous acceptons la retraite à 67 ans et le durcissement des carrières, quel sera l'âge de départ pour un jeune qui entre sur le marché du travail aujourd'hui ? 70 ans ? 72 ans ?

QUE DIRE AUX CAMARADES ?

> *“ Vivre plus longtemps est une moyenne statistique. Faire travailler plus longtemps est une décision politique. »*

> *“ La démographie nous dit qu'il faut trouver des moyens supplémentaires ; elle ne nous dit pas que ces moyens doivent forcément venir de carrières plus longues ou de pensions plus faibles. Ça, c'est un choix politique. »*

07 NOS ALTERNATIVES

★ **À RETENIR**

Réduire les dépenses n'est pas la seule manière d'agir sur un déficit. Un budget a deux côtés : les dépenses et les recettes. Plusieurs pistes permettent de déplacer davantage l'effort vers les revenus du capital et de réexaminer certains choix fiscaux.

Nous avons notre mot à dire !

Dans cette brochure, nous avons montré que l'austérité n'est pas une fatalité économique : c'est un choix politique. Et puisque le débat est politique, cela signifie que nous, travailleuses et travailleurs, allocataires sociaux, jeunes, militantes et militants syndicaux avons notre mot à dire.

Notre parole ne doit pas être confisquée par des experts en austérité. Nous, nous sommes les experts de la vie quotidienne, des difficultés au travail, des fins de mois difficiles et à ce titre notre parole vaut au moins autant que la leur. Elle vaut même plus car elle est, elle, en prise directe avec la réalité.

C'est pour cela que nous devons aussi être porteur des alternatives, ne pas simplement nous opposer, mais proposer. Faire la preuve qu'un autre monde est possible, qu'un autre monde est nécessaire.

Alors les alternatives sont nombreuses, mais par simplicité nous allons en mettre 4 en avant et cela sera déjà suffisant.

IPP-progressivité

Actuellement, seuls les revenus du travail sont soumis à l'IPP. Les autres revenus, quand ils proviennent de la location de biens ou de placements financiers sont soumis à une fiscalité plus avantageuse. Cela n'est pas normal. Ainsi, nous revendiquons le principe, « **un euro est un euro** ». Ce principe suppose que les revenus d'un ménage soient globalisés quelle que soit leur origine (travail, finance…) et qu'après on applique les barèmes de l'IPP. Par une globalisation de l'impôt des personnes physiques, nous veillons à ce que toutes les sources de revenus soient **imposées selon la même progressivité que les salaires**.

Une telle mesure rapporterait plus de 9 milliards par an selon le Bureau fédéral du plan.

Taxation exceptionnelle du patrimoine

En Belgique, les 10% des ménages les plus riches détiennent 55% du patrimoine alors que les 50% des moins riches en possède 8%.

Comprendre les inégalités de patrimoine : l'image de la fête d'anniversaire

Imaginez une fête d'anniversaire réunissant 100 invités. Pour l'occasion, 100 pizzas ont été commandées — une par personne, si l'on s'en tient à une répartition strictement égalitaire.

Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent en réalité. Si l'on remplaçait ces pizzas par le patrimoine réparti entre les Belges, voici ce que l'on observerait :

10 invités se partageraient à eux seuls **55 pizzas**, soit **5,5 pizzas par personne**.

50 invités, à l'autre bout de la table, devraient se contenter de se partager… **8 pizzas** à eux tous.

Et pire encore : parmi ces 10 invités les plus « riches », **1 seul** raflerait à lui tout seul **11 pizzas**.

Voilà, concrètement, comment est réparti le patrimoine en Belgique.

Le patrimoine net total des ménages belges s'élève à **2.775,6 milliards d'euros**. Une partie de cette richesse est concentrée dans un nombre très restreint de mains.

Ce que montrent les données officielles (BNB, Statbel — 2022)

Le **décile 10** — les 10% de ménages les plus riches, soit **513.095 ménages sur 5.130.949** — détient à lui seul **55% du patrimoine net total des Belges**, soit **1.526,7 milliards d'euros**.

À titre de comparaison :

- Le centile 91 (les ménages juste en dessous du top 10%) possède en moyenne **1.183.775 €** par ménage.
- Le centile 100 (le sommet de la pyramide) possède en moyenne **11.830.488 €** par ménage — soit **10 fois plus**.

Un impôt sur le patrimoine réellement progressif

Ce dispositif n'est pas un taux unique appliqué uniformément : il s'agit d'un barème progressif.

- Du **centile 91 au centile 94**, le taux moyen reste **inférieur à 2%** (de 1,42% à 1,94%).
- Du **centile 95 au centile 98**, il reste **inférieur à 5%** (de 2,18% à 4,34%).
- Pour le **centile 99**, le taux moyen s'élève à **6,47%**.
- Pour le **1% le plus riche (centile 100)**, le taux moyen atteint **18,23%**.

En moyenne sur l'ensemble du décile 10, le taux s'établit à **8,32%**, ce qui traduit bien cette concentration de l'effort sur les patrimoines les plus élevés plutôt qu'une charge uniforme sur l'ensemble des ménages aisés.

Ce qu'un impôt unique sur les grandes fortunes rapporterait 127 milliards d'euros de recettes — soit **22,93% du PIB belge**.

Ce montant représenterait, à lui seul, davantage que la valeur ajoutée de secteurs entiers de notre économie chaque année.

Un impact concentré sur ceux qui peuvent le supporter

Après cet impôt, le patrimoine moyen du centile 100 resterait de **9.801.941 €** par ménage — les grandes fortunes conserveraient l'essentiel de leur patrimoine tout en contribuant proportionnellement à l'effort collectif.

Qui pourrait s'opposer à un tel impôt exceptionnel quand le taux appliqué aux 1% les plus riches est encore inférieur au taux payé par la très grande majorité des travailleurs sur leur revenu (IPP) ?

Agir sur la dette publique — à commencer par la dette Covid

Pendant la crise du Covid, l'État s'est endetté massivement. Officiellement, il s'agissait de financer les soins de santé et de protéger les travailleurs. Mais ne soyons pas dupes : l'objectif numéro un de ces dizaines de milliards d'argent public a été d'éviter l'effondrement de l'économie et de maintenir à flot l'activité du secteur privé, au plus grand bénéfice des entreprises et de leurs actionnaires.

Pour financer ce sauvetage massif, la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque nationale ont racheté d'importantes quantités d'obligations d'État. Résultat : aujourd'hui, une part considérable de la dette publique belge est détenue dans la sphère publique par les banques centrales.

Des milliards d'euros de ressources collectives restent ainsi mobilisés pour une dette contractée dans l'urgence, alors que le secteur privé en a été le premier bénéficiaire !

C'est pourquoi l'annulation pure et simple de la dette Covid détenue dans la sphère publique par les banques centrales ne doit plus être un tabou.

La stratégie est simple, s'attaquer d'abord à la dette COVID puis à toute la dette publique qui est un prétexte pour détruire les services publics. L'annulation de la dette COVID permettrait de dégager 37 milliards sur une légilsature, soit plus de 7 milliards par ans !

Revoir la fiscalité des entreprises et supprimer les niches fiscales injustifiées

La contribution des entreprises a fortement diminué au fil des réformes fiscales. Le taux légal de l'impôt des sociétés dépassait encore 40 % au début des années 2000. Il a ensuite été ramené à 33,99 %, avant que la réforme décidée sous le gouvernement Michel ne l'abaisse progressivement à 25 % aujourd'hui.

L'effet de retour censé compenser la baisse de recettes relève, avec le recul, davantage du slogan que de la réalité. La baisse de l'Isoc s'est traduite par une **perte de recettes de 4,766 milliards d'euros par an** pour le fédéral en vitesse de croisière après 2021. Ce chiffre n'émane pas d'une organisation militante : il s'agit d'un constat de la **Cour des Comptes**, institution difficilement suspecte de parti pris idéologique.

Revenir sur la couteuse et inefficace réforme du Gouvernement Michel, rapporterait, en tenant compte de l'inflation, **5,261 milliards d'euros par an** (en valeur 2025).

Tableau de synthèse — mesures alternatives à l'austérité

Mesure	Principe	Rendement	Source
Progressivité de l'IPP « un euro est un euro »	Globaliser tous les revenus des ménages (travail, location, placements financiers) et leur appliquer les mêmes barèmes progressifs de l'IPP	+ 9 milliards €/an	Bureau fédéral du Plan
Annulation de la dette Covid	Annulation de la dette Covid détenue dans la sphère publique par les banques centrales (BCE / Eurosystème)	7,4 milliards €/an (37 milliards sur 5 ans)	X. Dupret, ACJJ, oct. 2024
Retour sur la réforme de l'Isoc	Revenir sur la baisse de l'impôt des sociétés décidée sous le gouvernement Michel (33,99 % → 25 %)	5,261 milliards €/an (valeur 2025)	Cour des comptes
Total des recettes structurelles		**≈ 21,66 milliards €/an**	

Mesure	Principe	Rendement	Source
Taxation exceptionnelle du patrimoine	Impôt progressif unique sur les grands patrimoines, exonération de 700.000 € pour la résidence principale (taux de 1,42 % à 18,23 % selon les tranches)	127 milliards € (22,93 % du PIB)	BNB, Statbel — 2022

CGSP fédérale

Guide du délégué — Automne 2026